

Règlement Interclubs Départementaux

Saison 2021-2022

1) **GENERALITES :**

1.1 Les championnats d'Interclubs Départementaux opposent des équipes de clubs affiliés au comité de Badminton des Alpes Maritimes (ci-après désignée par "BAD'06"). Il comportera cinq divisions :

- La division 1 appelée Départementale 1 : D1
- La division 2 appelée Départementale 2 : D2
- La division 3 appelée Départementale 3 : D3
- La division 4 appelée Départementale 4 : D4
- La division 5 appelée Départementale 5 : D5

La Départementale 1 est constituée d'une poule unique de 6 équipes qui joueront en match aller uniquement.

Les Départementales 2 et 3 sont constituées de deux poules de 6 équipes qui joueront en match aller suivi d'une Phase Finale décrite à [l'article 7.6](#).

Les Départementales 4 et 5 sont constituée de 8 équipes maximum selon le nombre d'équipe qui s'inscrivent. Ces divisions sont en match aller uniquement si le nombre d'équipe le permet, sinon une formule la plus adaptée aux nombres d'équipes inscrites sera proposée pour ces divisions. S'il y a trop d'équipe inscrite, une nouvelle division sera créée.

1.2 Les ICD se déroulent en semaine sur les créneaux des clubs pour toutes les Départementales. Les modalités d'accueil et le déroulement de ces journées sont précisés par les clubs qui accueillent, qu'ils doivent communiquer aux équipes reçues.

1.3 Les équipes sont opposées entre elles au cours de "rencontres". Les rencontres ont lieu au cours de "journées" regroupant plusieurs équipes.

1.4 Les championnats ICD sont hiérarchiquement situé au-dessous des championnats d'interclubs régionaux.

1.5 Les ICD est une compétition fédérale départementale, autorisée et homologuée par la Ligue PACA, organisée par le Comité départemental (BAD'06). Celui-ci en délègue la gestion à une commission chargée des interclubs départementaux (ci-après désignée par "la Commission Adultes Départementale" (CAD)).

1.6 La CAD est responsable devant le CA du BAD'06 qui statue.

1.7 Le site internet BadNet sera utilisé pour la gestion de toutes les rencontres de ces championnats.

2) INSCRIPTION DES EQUIPES :

2.1 Les équipes qualifiées (promues ou qui ont gagné la montée dans une division supérieure) doivent confirmer annuellement leur inscription, cette confirmation s'effectue en remplissant le formulaire d'engagement, au plus tard avant :

- Le 22 octobre pour la D1 et la D2,
- Le 15 novembre pour la D3,
- Le 29 novembre pour la D4 et les éventuelles divisions inférieures.

2.2 L'inscription d'une équipe est validée par la CAD, après règlement des amendes éventuelles de la saison en cours et / ou application de sanctions sportive.

2.3 Tout club qui engage une équipe en ICD doit régler au BAD'06 la somme de 50€ par équipe engagée. Seuls les clubs affiliés à BAD'06 pourront inscrire une équipe.

2.4 Dans le cas où un club aurait du mal à constituer une équipe, il peut inscrire une équipe BAD'06 en se regroupant avec d'autres clubs dans une division. Les conditions de création de l'équipe BAD'06 devront faire l'objet d'une dérogation faite par la CAD et signée par tous les clubs participant à l'équipe BAD'06. Il ne peut y avoir qu'une seule équipe BAD'06 inscrite dans les championnats ICD.

2.5 Une équipe inscrite qui déclare forfait ou qui annule son inscription après la date limite d'inscription est classée dernière de sa Départementale, ses droits d'engagement ne sont pas remboursés et verra toutes ses rencontres perdues par WOv.

3) PROMOTION ET RELEGATION :

3.1 A l'issue de la saison, et sous réserve des dispositions du [chapitre 2](#), les divisions sont constituées pour la saison suivante en fonction des résultats :

- L'équipe championne de D1 est promue en R3 alors que les équipes classées aux deux dernières places de la D1 sont reléguées en D2.
- Pour toutes les autres divisions, les équipes finissant aux deux premières places sont promues dans la division supérieure, tandis que les équipes finissant aux deux dernières places sont reléguées dans la division inférieure.

3.2 Conditions particulières pour la promotion et la relégation des équipes :

- Aucune division ne doit comprendre plus d'une équipe du même club, sauf en D2 et en D3 où plusieurs équipes d'un même club sont autorisées, dans la limite d'une équipe par poule.
- Si deux équipes d'un même club finissent aux deux premières places d'une division, la deuxième équipe du club ne sera pas promue et c'est l'équipe suivante au classement général qui le sera à sa place.
- Si une équipe refuse la montée dans la division supérieure, cette équipe sera automatiquement rétrogradée dans la division inférieure pour la saison où elle s'inscrit.
- Si aucune équipe de D1 ne peut monter réglementairement en R3 et que deux (ou plus) équipes de R3 descendent en D1, alors trois (ou plus) équipes de D1 redescendent en D2.

- Si une équipe est reléguée dans une division où une autre équipe du même club est déjà présente dans toutes les poules de la division, alors une équipe du club évoluant dans cette division est aussi reléguée quel que soit son classement.
- Si plus d'une équipe est dans l'un des cas précités, ou dans des cas exceptionnels le justifiant, la CAD prendra les dispositions les plus appropriées dans l'intérêt de la compétition, surtout en ce qui concerne la composition des divisions.

3.3 Une division incomplète est complétée par ordre de priorité :

- Par repêchage d'une équipe reléguée.
- Par promotion d'une équipe non promue.

4) COMPOSITION DES EQUIPES :

4.1 Le capitaine de chaque équipe doit obligatoirement être majeur.

4.2 Dans les ICD, une équipe ne peut être composée que de joueurs licenciés dans le club engagé, à l'exception de l'équipe BAD'06.

4.3 Ces joueurs et joueuses devront être :

- Autorisés à jouer en compétition, licencié et présent sur BadNet au plus tard la veille de la rencontre.
- En conformité avec le règlement des mutations de la FFBaD. (Demande de mutation et demande d'inscription au club, toutes les deux signées par le joueur)

Les minimes sont autorisés à jouer en ICD et les joueurs plus jeunes que minime ne sont pas autorisés à jouer en ICD.

4.4 Le nombre de joueurs étrangers pouvant être aligné n'est pas limité.

4.5 Le nombre de joueurs mutés pouvant être aligné n'est pas limité.

4.6 Les joueurs ne peuvent jouer que pour une seule équipe par division.

4.7 Un joueur ne peut disputer lors d'une même rencontre ni plus de deux matchs ni deux matchs dans la même discipline.

4.8 En cas d'infraction à [l'article 4.6](#), et [l'article 4.7](#), les matchs concernés seront considérés comme perdus volontairement (ci-après désigné par WOv).

4.9 Chaque fois qu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'une équipe, la moyenne du meilleur classement des joueurs participants à une rencontre (un R6/R5/R6 comptera comme R5 quelle que soit la discipline dans laquelle il joue).

4.10 Une équipe de club évoluant dans une division doit avoir, pour chaque rencontre d'une même journée, une valeur globale supérieure à celle d'une autre équipe du même club évoluant dans une division inférieure.

En cas d'infraction à cette règle, les deux équipes de ce club perdraient leurs rencontres.

4.11 Un joueur peut jouer avec plus d'une équipe de son club par semaine (du lundi au dimanche), uniquement en ICD et dans le respect de [l'article 4.6](#).

4.12 Tout joueur qui aura joué un total de deux journées dans des divisions supérieures à la sienne (en ICN ou ICR ou ICD) n'est plus autorisé à jouer dans son équipe et dans les équipes inférieures. (Le joueur est dit "brûlé" dans ce cas).

Ex : Un joueur évoluant en division X, qui irait jouer au-dessus, 1 journée en division Y et 1 journée en division Z, ne pourrait plus jouer en division X ou inférieure.

4.13 Un joueur brûlé avec une équipe, comme indiqué à [l'article 4.12](#), qui jouerait quand même, verra tous ses matchs perdus involontairement (ci-après désigné par WOi).

5) HIERARCHIE DES JOUEURS :

5.1 La hiérarchie des joueurs est établie selon le classement des joueurs donné par BadNet le jour de la compétition.

5.2 Le classement du simple 1 doit toujours être supérieur ou égal au simple 2. Le classement du double 1 doit toujours être supérieur ou égal au double 2. Il en va de même pour les mixtes.

5.3 A classement égal, le capitaine a le choix de la hiérarchie de ses joueurs ou paires. (le rang/CPPH n'est pas pris en compte)

5.4 En cas de non-respect des points 5.1 à 5.3, les matchs seront perdus par WOi.

5.5 En cas de forfait de joueurs, les matchs non joués ou WOv, seront ceux hiérarchiquement inférieurs. Dans le cas contraire, les deux matchs de la même discipline seront perdus par WOv.

Ex : un forfait en SH 1 sur la feuille de composition entraîne automatiquement un forfait en SH2.

6) DEROULEMENT DES RENCONTRES :

6.1 Toute équipe arrivant avec plus de 30 minutes de retard sera considérée comme WOv sur la rencontre. Cette disposition ne s'applique pas si le retard est motivé (accident circulation, ...) et si l'équipe adverse et la commission adulte ont été prévenues à temps (à l'appréciation de la CAD).

6.2 Les rencontres seront gérées par le site BadNet et les équipes sont autonomes dans la gestion de la documentation (feuille de rencontre, de composition d'équipe ou de présence).

6.3 L'horaire et la date des rencontres est fixé sur BadNet, mais pourra être modifié par les capitaines avec accord express de la CAD. Cet accord ne pourra pas être donné si les conditions suivantes ne sont pas réunies :

- Demande adressée à la commission adulte au moins 6 jours avant la date de la rencontre.
- Proposition d'une nouvelle date dans les 15 jours suivant la date de rencontre initiale.

6.4 Le capitaine de l'équipe doit remettre la composition complète de son équipe au capitaine adverse 15 minutes avant le début de chaque rencontre.

6.5 L'ordre des matchs est déterminé d'un commun accord entre les deux capitaines ou par le GEO responsable de la compétition s'il est présent.

6.6 Dans le cas où tous les matchs de la rencontre ne seraient pas terminés, l'équipe qui recevait perdrait les matchs en question pour mauvaise gestion du temps de la rencontre.

6.7 Pour la Départementale 1, chaque rencontre comprend 8 matchs :

- 2 simples hommes
- 2 simples dames
- 1 double homme
- 1 double dame
- 2 doubles mixtes

Soit un minimum de 3 hommes et de 3 femmes

6.8 Pour les Départementales 2 et 3, chaque rencontre comprend 8 matchs :

- 3 simples hommes
- 1 simple dame
- 2 doubles hommes
- 1 double dame
- 1 double mixte

Soit un minimum de 4 hommes et de 2 femmes

6.9 Pour les Départementales 4, chaque rencontre comprend 7 matchs :

- 2 simples hommes
- 1 simple dame
- 2 doubles hommes
- 1 double dame
- 1 double mixte

Soit un minimum de 4 hommes et de 2 femmes

6.10 Pour la Départementale 5 (ou toutes divisions inférieures), chaque rencontre comprend 5 matchs :

- 1 simple homme
- 1 simple dame
- 1 double homme
- 1 double dame
- 1 double mixte

Soit un minimum de 2 hommes et de 2 femmes

6.11 Le capitaine est autorisé, pendant une rencontre, à remplacer un joueur par un autre joueur à la suite d'une blessure, à condition que le joueur blessé n'ait pas commencé le match en question.

6.12 Si une équipe ne joue pas un match (forfait involontaire d'un joueur, par exemple), le match est acquis à l'équipe adverse sur le score de 21/0, 21/0.

6.13 En cas de WOv pour un match, l'équipe fautive se voit attribuer un malus de – 1 point par match forfait au classement général, dans la limite de 3 WOv par rencontre. Au-delà de 3 WOv, la rencontre est déclarée WOv.

6.14 La CAD est seule juge du caractère WOv ou WOi d'un match, sur la foi notamment des justificatifs présentés par les capitaines.

6.15 Si les deux équipes déclarent volontairement forfait pour un match, celui-ci est déclaré nul (aucun set ni point de marqué) et le malus est appliqué aux deux équipes. Ceci peut occasionner un résultat nul pour la rencontre.

6.16 A l'issue de la rencontre, le club qui accueille doit conserver tous les documents (feuilles de présence, de rencontre, de match, ...) au moins jusqu'à la fin de la journée suivante.

6.17 Il est recommandé aux clubs qui accueillent de prévoir une collation et d'assurer un accueil décent et respectueux de l'équipe adverse.

6.18 Les ICD se dérouleront dans le strict respect du dernier protocole sanitaire "Spécial Tournois de Badminton" émis par les instances fédérales et les consignes supplémentaires imposées par le Préfet et les collectivités territoriales impactées.

7) BAREMES ET CLASSEMENT :

7.1 Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres.

7.2 Chaque rencontre donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant (le bonus offensif ne peut être accordé sur forfait de l'équipe adverse) :

- Bonus offensif (8/0 ou 7/0 ou 5/0) : +1 point pour le vainqueur
- Bonus défensif (3/5 ou 3/4 ou 2/3) : +1 point pour le perdant
- Victoire : 5 points
- Egalité : 3 points
- Défaite (ou forfait involontaire) : 1 point
- Forfait volontaire (WOv) : -4 point

7.3 S'il y a égalité entre 2 ou plusieurs équipes, le classement est établi en fonction du nombre de rencontres gagnées ; si l'égalité persiste, en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus puis en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus et enfin entre le nombre de points gagnés et perdus, sur l'ensemble des rencontres.

7.4 Tous les matchs d' doivent être joués, même si le résultat de la rencontre est déjà acquis.

7.5 Lorsqu'une équipe n'a pas joué au moins le tiers de ses rencontres, les résultats intervenus lors des rencontres jouées ne sont pas pris en compte pour le classement des autres équipes.

7.6 Les Départementales 2 et 3 auront des Phases Finales pour établir un classement de toutes les équipes de la division. Les équipes finissant 1^{ère} de chaque poule affronteront les équipes finissant 2^{ème} de l'autre poule. Les équipes victorieuses de ce premier tour s'affronteront et les perdant en feront de même. Il en va de même pour les équipes finissant 3^{ème} et 4^{ème} d'une part et des équipes finissant 5^{ème} et 6^{ème} de chaque poule. S'il y a égalité entre deux équipes lors de ces phases, le Mixte joué lors de la rencontre déterminera l'équipe victorieuse.

8) OBLIGATIONS DES EQUIPES PARTICIPANTES :

8.1 Pour pouvoir inscrire une équipe en Départementale 1, le club devra, avant de s'inscrire, avoir un GEO licencié dans son club.

8.2 A chaque équipe inscrite en ICD, les clubs devront mettre à disposition, du comité, un gymnase sur un nombre de journées adéquat :

- 1 journée par équipe, jusqu'à 2 équipes.
- Une demi-journée par équipe supplémentaire au-delà de 2 équipes.

Ces journées seront utilisées par le comité pour organiser des compétitions, stages, ...

8.3 Les clubs doivent choisir un responsable BadNet par équipe inscrite. Ce responsable pourra être différent du capitaine de l'équipe et devra s'assurer que les joueurs, participant à une journée donnée, soient bien en règle avec le [chapitre 4](#).

8.4 Le responsable de chaque équipe devra, quel que soit le résultat de son équipe sur les différentes rencontres, saisir et valider les résultats des différentes rencontres dans un délai de 7 jours après le début de chaque rencontre.

9) ARBITRAGE :

9.1 En cas de problème pendant la rencontre, les joueurs doivent s'adresser à leur capitaine. A défaut, le litige et toutes les réserves devront être mentionnés sur la feuille de match.

10) VOLANTS :

10.1 Les volants ne sont pas fournis, sont à la charge des clubs (à fournir à part égale sur chaque rencontre) et doivent être classés au minimum en catégorie standard (Voir le site fédéral ci-dessous).

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-volants-plumes-de-badminton>

11) REGLEMENT DES AMENDES :

11.1 Les amendes doivent être réglées sous 3 semaines.

11.2 Tout club n'ayant pas réglé, dans les délais impartis, ses amendes en rapport avec les ICD du 06, se verra refuser l'inscription de ses joueurs sur toutes les manifestations organisées par le BAD'06 à venir.

12) RESPECT DE LA DISCIPLINE :

12.1 Le championnat se déroule dans le respect des règlements fédéraux.

12.2 La CAD reçoit en première instance toute requête des clubs ou joueurs concernant ces championnats, qu'elle traitera. Elle rendra son verdict en informant les clubs concernés.

12.3 Les capitaines ou président des clubs concernés peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant la notification de décision de la CAD selon la procédure décrite dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFBaD.

13) SANCTIONS :

13.1 Rencontre WOv : 50€.

13.2 Match WOv : -1 au classement général, au-delà de 3 la rencontre est WOv.

13.3 Saisies des rencontres hors délai, au-delà des 7 jours :

- 1er retard : un rappel à l'ordre.
- 2ème retard : -1 au classement général.

13.4 Non mise à disposition du gymnase selon [l'article 8.2](#) : 50€ par demi-journée non mise à disposition.